



S.I.A.E.P.A. Les 3 Sources CAILLY, VARENNE, BETHUNE

Bierville - Bosc-Bérenger - Bosc-Bordel - Bosc-Mesnil - Bradiancourt - Bully - Cailly - Critot - Esclavelles - Esteville - Estouteville-Ecalles - Fontaine-en-Bray - La Rue St Pierre - Longuerue - Massy - Mathonville - Maucombe - Mauquenchy - Montérolier - Morgny La Pommeraye - Neufbosc - Pierrevall - Quiévreux - Rocquemont - Roncherolles-en-Bray - Saint André sur Cailly - Saint Germain sous Cailly - Saint-Martin-Osmonville - Ste Geneviève-en-Bray - St Saëns - Sommiery - Vieux Manoir - Yquebeuf.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT LES 3 SOURCES CAILLY, VARENNE, BETHUNE DU 17/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq, l'Assemblée Générale légalement convoquée le 10/07/2025, s'est réunie à l'Espace de l'Eau 11 chemin de La Varenne à Saint Martin Osmonville, le 17 JUILLET 2025 à 14h30, sous la Présidence de Monsieur Georges MOLMY, Président du SIAEPA.

Secrétaire de Séance : Monsieur Daniel CHABE

L'assemblée Générale du 9/07/2025 n'a pu être tenue car le quorum n'était pas atteint.

Pour rappel :

L'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose : « *Le conseil Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.* ». C'est ce que l'on appelle le quorum.

Pour la détermination du quorum, seuls comptent les délégués effectivement présents à la séance : les délégués absents ou ayant donné délégation de vote ne comptent pas pour le calcul des présents.

Pour calculer le quorum, la jurisprudence a précisé que la majorité des délégués en exercice se définit par « plus de la moitié » et non par la moitié plus un.

Lorsque ce quorum n'est pas atteint, l'article L. 2121-17 du CGCT précise que le comité syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. **Il délibère alors valablement sans condition de quorum.**

Cette possibilité de délibérer sans condition de quorum ne s'applique que pour les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

Nombre total de délégué(e)s en exercice	65
Nombre de délégué(e)s présent(e)s	7
Nombre de délégué(e)s représenté(e)s	1
Nombre total de voix	8

Etaient représentés :

Communes	Délégué(e)s	Suppléants	Pouvoirs
CAILLY	Mme CARPENTIER G		G.MOLMY

Communes	Délégué(e)s /Titulaires	P/E/A	Délégué(e)s /Suppléants	P/E/A
Bierville	Mme Christine DUBOC		M Patrice DELAMARE	
Bosc-Bérenger	Mme Sandrine GUILBERT		M Benjamin GEORGET	
Bosc-Bordel	Mme Fabienne VERHAGHE		M Etienne TREHET	
Bosc-Mesnil	Mme TORCHY Nathalie		M Pascal VAN DE STEENE	
Bradiancourt	M CROISE Jacques		M Alain GAUTIER	
Buchy	M Joël SAVARY		M Dominique ALIX	
Bully	Mme Jocelyne LORMIER		M Christian COSSARD	
Cailly	Mme Ghislaine CARPENTIER		M Ludovic SUZÉ	
Critot	Mme Magali LEVILLAIN		M Vincent BOSQUAIN	
Esclavelles	M Vincent HAUTCOEUR		Vincent TROUSSE	
Esteville	M Manuel GRENTE		M Denis LANGLOIS	P
Fontaine-en-Bray	Mme Christine DELAS		Mme GUERARD Monique	P
La Rue St Pierre	M Jean CHARLIER		M Daniel CHABÉ	P
Longuerue	M Joël FORTIER	E	M Sébastien LEPILLER	
Massy	M DUCLOS Didier		Mme Sandra GODARD	
Mathonville	M PONTY JEAN JACQUES	P	M Yann PETIT	
Maucomble	M Léon BACHELOT		M Michel LESEIGNEUR	
Mauquenchy	M Régis HELLOT		M Christian RIMBERT	P
Montérolier	M Hervé HUNKELER		M Bénoni BONNET DE VALLEVILLE	
Morgny La Pommeraye	Mme Annie DEMADE		M Christian MAZIER	
Neufbosc	Mme Emilie GUÉRIN		Mme Edwige PAYEN	
Pierreval	Mme HÜBERT Sabrina	E	M Philippe CARLE	
Quièvre-court	M Philippe CHEMIN	E	M Christophe JULIEN	
Rocquemont	M Arnaud DE BATS		M Philippe MOISSON	
Roncherolles-en-Bray	Mme GUENARD Nathalie		M Julien HACHE	
St André sur Cailly	M Jean-Marie VALLÉE		M Régis LEMERCIER	
St Germain sous Cailly	M Jérôme PANNIER	E	M François DUPUIS	
St Martin Osmonville	Mme Corinne MAULAVÉ		M Serge CHEVAL	P
St Saëns	M Pascal TACCONI			
Ste Geneviève-en-Bray	Mme Jocelyne CHALANDO	E	M Guillaume HANIN	
Sommery	M CARON Didier		M Frédéric BAILLEUR	
Vieux Manoir	M Philippe PARIS		M Jean-François PAPILLON	
Yquebeuf	M Denis DOUYERE		M Georges MOLMY	P

P=Présent E =Excusé A= Absent

SIAEPA Les 3 Sources Cailly-Varenne-Béthune

Madame Carole ROY - SIAEPA

2025.17.07.119 PROCES VERBAL DE CONSTAT DE CARENCE DE QUORUM

Séance du 9 juillet 2025
Extrait du registre des délibérations

*Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 février 2017 portant statuts du SIAEPA Les Trois Sources Cailly Varenne et Béthune ;
Vu l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Par suite d'une convocation en date du 30 juin 2025, les membres composant le Comité Syndical ont été conviés à la réunion de cette assemblée le 9 juillet 2025 à 18 heures au siège du SIAEPA, 11 Chemin de la Varenne à Saint Martin Osmonville sous la présidence de Monsieur Georges MOLMY, Président du SIAEPA

Monsieur le Président a ouvert la séance à 18 heures et a constaté après l'appel que le quorum n'était pas atteint.

En conséquence, le Comité Syndical n'a pu valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Les membres de l'assemblée seront à nouveau convoqués, dans le délai légal minimal, pour se réunir le jeudi 17 juillet 2025 à 14h30 au siège du SIAEPA Les Trois Sources Cailly Varenne et Béthune.

Le Comité Syndical ainsi réuni délibèrera alors valablement sans condition de quorum.

La séance a été levée à vingt heures trente.

Etabli à Saint Martin Osmonville, le 09 juillet 2025,

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Certifié exécutoire par le Président,
compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/07/2025
Et de la Publication le 18/07/2025



HP

Le Président,
Georges Molmy



Le Président,
Georges Molmy

HP

Georges MOLMY

2025.17.07.120 NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur CHABE Daniel, Vice-Président ; délégué à la commune de la Rue Saint Pierre, est élu secrétaire de séance par le Comité Syndical

2025. 17.07.121 AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président propose à l'assemblée générale d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Décision Modificative de régularisation d'anomalie échéance de prêt (mandat de 2021)

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour.

2025.17.07.122 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 02/04/2025

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'assemblée générale du 02/04/2025..

2025.07.17.123 FRAIS DE DEPLACEMENTS DES ELUS

Monsieur Le Président indique aux membres de l'Assemblée Générale que les demandes de remboursements des frais de déplacement des élus doivent être validés par l'AG :

Déplacements effectués et à venir :

27 et 28/03/2025 : Forum national de « gestion durable des eaux pluviales » à LENS

3 et 5/06/2025 : 104^{ième} congrès de l'ASTEE à TOULOUSE

24 et 25/06/2025 : IDEALCO – PARIS et Assemblée Nationale (réunion France Eau publique avec Députés et sénateurs)

L'assemblée délibérante à l'unanimité approuve le remboursement des frais augurés et avancés par les élus.

2025.07.17.07.124 DECISION MODIFICATIVE-1 – BUDGET EAU

Monsieur Le Président expose à l'assemblée la raison de cette décision modificative.

Dès transmission de notre C.A et de notre budget, les Services de Gestion Comptable (Trésorerie de Neufchâtel en Bray) ont procédé aux contrôles d'usage et c'est ainsi en qu'ils ont trouvé une anomalie à savoir que le résultat de fonctionnement était incohérent car nous avons omis de déduire au 002 (Résultat d'exploitation reporté)la somme portée au 1068 de 505 112.51 €

En effet, l'affectation des résultats ne prévoyait pas l'obligation d'abonder règlementairement le compte 1068(reprise du résultat de l'exercice antérieur) du fait que le résultat d'investissement au 31/12/2024 était positif (Recettes investissements pour 275 410.48 €)

L'anomalie relevée ne remet pas en cause la légitimité du Budget Primitif mais nécessite un ajustement par l'adoption d'une décision modificative suivante :

Au vu de nos investissements en 2025 et ceux à venir en 2026, il convient donc de compenser l'affectation initialement portée au compte 1068 par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

Section de Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Compte 618 = - 505.112,51 euros

Chapitre 023 "virement à la section d'investissement" = + 505.112,51 euros

Section d'investissement

Recettes d'investissement

Chapitre 10 - Compte 1068 = - 505.112,51 euros

Chapitre 021 "Virement de la section d'exploitation" = + 505.112,51 euros

Après en avoir délibéré l'organe délibérant à l'unanimité accepte la décision modificative.

2025.17.07.125 DECISION MODIFICATIVE-2 – BUDGET EAU

Annulation titre 209/2022 – VEOLIA pour 50 382.65 €TTC

En 2022 nous avons perçu 2 fois la somme de 50 382.65 € (recette redevance AC de VEOLIA) une sur le budget AC et l'autre sur le budget EAU

Il convient donc d'annuler celle sur le budget EAU

Annulation partielle du titre 39/2024 – VEOLIA pour 129 175.26 €TTC

Nous avons émis un titre de recettes correspondant au bilan financier de fin de contrat dans lequel nous avons intégré la vente d'eau dans le cadre de l'interconnexion avec le haut Cailly à SMO de décembre 2020 au 30/06/2022

Il convient donc d'annuler partiellement ce titre.

Monsieur Le Président expose que la somme inscrite au chapitre 673 – Charges exceptionnelles est insuffisante.

Afin d'équilibrer les comptes, Monsieur Le Président propose la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement	Chap. 67 Charges exceptionnelles	C/673	+ 180 000.00 €
----------------------------	----------------------------------	-------	----------------

Dépenses de fonctionnement	Chap. 011 Charges à caractère général	C/ 618 (DF)	- 180 000.00 €
----------------------------	---------------------------------------	-------------	----------------

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité accepte la décision modificative.

2025.17.07.126 DECISION MODIFICATIVE-3 – BUDGET AC

Monsieur Le Président expose à l'assemblée la raison de cette décision modificative.

Lors de la constitution de l'état des ICNE pour le budget 37700, Monsieur DERCHE, notre conseiller a constaté que lors de l'émission du mandat 146 de 2021 une inversion avait été opérée entre le montant porté au titre du remboursement du capital et celui relatif au règlement des intérêts.

Mandat 146/2021 - Emprunt CRCA n° C08546

Compte 1641 pour 2.319,28 euros en lieu et place de 3.750,00 euros

Compte 66111 pour 3.750,00 euros en lieu et place de 2.319,28 euros

De fait, une discordance de 1.430,92 euros est constatée entre le montant global du compte 1641 et les fiches emprunts.

Monsieur DERCHE, nous indique qu'il conviendrait de régulariser cette anomalie pour ajuster la dette de la collectivité.

Nous procédons donc à cette régularisation par opération d'ordre non budgétaire (sans émission de mandat ou titre) comme suit :

Débit 1641 pour 1.430,92 euros (n° emprunt C08546)

Crédit 1068 pour 1.430,92 euros

Après en avoir délibéré l'organe délibérant à l'unanimité accepte la décision modificative.

DECISIONS DU PRESIDENT ET DES VICES PRESIDENTS :

Attribution du Marché travaux de la reconstruction de la STEP de BOSC MESNIL au groupement HYDRA/LHOTELLIER pour 424 98100 € HT

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- 1-Point sur les Dossiers retenus et non retenus par le Département dans le cadre de la programmation 2025
- 2- Information que notre agente de la fonction publique a quitté définitivement son poste en juin
- 3- Réunion plan eau avec la Préfecture et l'AESN
- 4- STEP de CAILLY volume entrant de 170m3/jr à 1000m3/jr
- 5- Séminaire des maires, arrondissement de Rouen :
 - Inondations et gestion de crise
 - Habitat insalubre – le rôle du maire
- 6- Comité départemental de l'eau – préfecture et département 76
 - Gestion quantitative de la ressource
 - Restauration de la continuité écologique
- 7- Point sur le renouvellement des 28 kms de canalisations
- 8- Réunion sur le transfert de compétence à Bosc Le Hard (loi du 11 avril 2025)
- 9- Protection de la ressource
 - Réunion avec SMBVCAR à Déville les Rouen (Montérolier, Sommery, La Boissière)
 - Pour ESCLAVELLES - voir avec les bassins versant de l'Arques

Fin de la réunion : 15 H30

Le secrétaire de séance


Daniel CHABE

Le Président,


Georges MOLIMY

